

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

(4<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 4 octobre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Équipement militaire pour les années 1990-1993.** -  
Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un  
projet de loi de programmation (p. 3075).

Discussion générale (*suite*) :

MM. Jean-François Delahais,  
Jacques Baumel,  
Alain Calmat,  
Yves Dollo,  
Hervé de Charette,  
Joseph Gourmelon,  
M<sup>me</sup> Huguette Bouchardeau,  
M. Pierre Esteve.

Clôture de la discussion générale.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

### ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT (p. 3085)

M. le président.

Suspension du débat.

2. **Ordre du jour** (p. 3085).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT,**

**vice-président**

La séance est ouverte à dix heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## ÉQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1990-1993

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi de programmation**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (nos 733, 897).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Jean-François Delahais.

**M. Jean-François Delahais.** Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, les promesses dont est porteuse la situation nouvelle que connaît l'Europe doivent, bien entendu, nous inciter à nous interroger sur les adaptations nécessaires de notre outil de défense. Mais, en aucun cas, elles ne doivent servir de prétexte pour relâcher notre effort de défense. Notre détermination de maintenir la stricte suffisance de nos moyens de défense doit se traduire par des choix financiers et techniques qui assurent la crédibilité de notre défense.

En accordant la priorité à nos forces stratégiques, en consacrant plus de 30 p. 100 des crédits à l'effort de recherche et de développement, en maintenant tous les programmes dont nos forces auront besoin, cette loi de programmation donnera à la France les moyens qui lui seront nécessaires pour assurer sa sécurité au début du prochain millénaire.

Dans un passé encore récent, notre industrie d'armement, publique et privée, s'est brillamment acquittée de sa tâche mais, comme beaucoup le constatent aujourd'hui et comme l'a souligné notre rapporteur, la situation des industries françaises d'armement apparaît actuellement moins confortable, ce qui nécessitera des choix de politique industrielle.

Je ne reviendrai pas sur le contexte présent du marché de l'armement ; il est maintenant bien connu et nos rapporteurs en ont traité très complètement. Je souligne seulement qu'il nécessite une réponse qui passe par une modernisation de notre industrie d'armement, laquelle devra prendre en compte au moins trois dimensions.

La première est la nécessité de produire nous-mêmes les équipements qui garantissent l'indépendance de notre défense.

La deuxième concerne l'effort de rationalisation technique et économique qui passe par une adaptation de nos structures industrielles et leur regroupement lorsque cela est possible. Cet effort nécessite également des choix plus réalistes en ce qui concerne les normes. Enfin, cet effort doit aboutir à une meilleure compétitivité et se traduire, bien entendu, par de bonnes performances qualité/prix.

La troisième dimension est la coopération européenne. En effet, l'accroissement continu des coûts de recherche et de développement rendra nécessaire, dans l'avenir, une taille critique que nos entreprises ne pourront atteindre seules, au moins pour certains programmes.

D'ailleurs, les récents mouvements de concentration opérés en Allemagne et en Angleterre mettent en évidence le fait que l'on pourrait tenter de constituer un pôle européen des industries de défense sans la France. Cet isolement de notre pays serait préjudiciable à notre outil industriel ; il le serait aussi, à terme, pour l'ensemble des partenaires européens qui se priveraient des atouts de l'industrie française.

En effet, la France est capable de concevoir, seule, les systèmes de défense les plus complexes. C'est le résultat du choix de son indépendance au sein de l'Alliance atlantique. Elle dispose d'entreprises qui - chacune dans son domaine - représentent de véritables pôles d'excellence telles que Matra et Thomson en électronique de défense, l'Aérospatiale pour les hélicoptères et les systèmes d'armes à base de missiles, Dassault pour les avions de combat.

La coopération européenne est donc une nécessité inéluctable, même si, à l'heure actuelle, elle se heurte à des intérêts mal compris.

Périodiquement, l'opinion publique est alertée par le problème que pose la dérive des coûts. Est-il besoin de rappeler que, l'an dernier à même époque, de vives polémiques s'étaient développées à propos de nos deux programmes majeurs d'armement : le char AMX Leclerc et le Rafale.

Dérive des coûts et dérive des prix affectent la France et de nombreux pays européens. Elles se sont traduites par la réduction ou l'abandon de certains programmes comme, en Angleterre, l'abandon du programme d'avion d'alerte Nimrod en 1986. Le rapport de notre collègue Jean-Michel Boucheron fait apparaître ces nombreuses dérives de coûts qu'il faut impérativement corriger puisqu'elle conduisent à étaler ou à réduire certains programmes.

Les programmes Marine et Terre illustrent cette contrainte financière. Pour le programme Super-Etendard, le nombre d'avions commandé est ramené de 100 à 70. Pour le programme AMX Leclerc, la dérive de prix est, pour les deux cinquièmes de son montant, imputable à une erreur de calcul dans les devis initiaux. Des progrès de gestion et l'amélioration des performances opérationnelles ne peuvent cependant pas empêcher l'étalement des livraisons. Ce programme illustre l'arbitrage favorisant l'ambition technologique au détriment des prix.

L'enrichissement technologique, l'accroissement des dépenses de recherche et de développement, la sophistication des matériels, l'accroissement régulier des coûts à un rythme plus rapide que celui des budgets d'équipement des armées, la diminution du nombre d'unités commandées qui réduit les effets de série, sont autant de facteurs qui doivent nous conduire à une rationalisation de nos programmes d'armement.

Que faire pour répondre à la dérive des prix, pour répondre à la hausse des coûts de développement ?

D'abord, agir sur les programmes - c'est ce que fait le présent projet conciliant rationalisation et continuité - et agir très en amont sur la recherche initiale en développant la coopération européenne en matière de recherche d'armement ; c'est ce qui sera fait avec le projet Euclid.

Il convient également d'agir sur des normes trop contraignantes. En effet, les normes militaires apparaissent parfois trop rigides. J'en veux pour preuve la notion de durée de vie du matériel électronique qui, même modifiée à mi-vie, est tout à fait anachronique au regard des évolutions technologiques.

De même, la sacro-sainte norme militaire unique, quelle que soit la fonctionnalité de l'équipement demanderait à être remise en cause pour certaines applications. Ainsi, par exemple, la température à l'intérieur d'un bâtiment de combat de la marine ne descend pas au-dessous de zéro degré. Alors pourquoi spécifier une gamme de températures de moins 25 à plus 75 degrés pour le matériel embarqué à l'intérieur au lieu de retenir la fourchette 0 degré à 65 degrés de la gamme industrielle ? Le gain serait important puisque l'on pourrait diviser par cinq en moyenne le prix des composants.

Il faut enfin agir, au plan national, sur nos industries de défense. Deux grands axes sont à suivre : encourager nos grands groupes industriels à coopérer entre eux, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, avec Thomson et Electronique Serge Dassault pour le radar du Rafale ; susciter la participation de nos P.M.E. et P.M.I. à la production des armements.

Je tiens à retenir votre attention sur ce point particulier, car le rôle qu'elles peuvent jouer est trop souvent passé sous silence. Elles ne sont en effet fréquemment utilisées que comme de simples sous-traitants, force d'appoint transitoire et secondaire, alors que bon nombre d'entre elles peuvent s'inscrire dans le processus global de conception et de production.

Des expériences menées au plan régional montrent que l'industrie de défense a tout à gagner à faire collaborer ensemble au sein de « clubs de défense » un grand groupe industriel avec des P.M.E. et des P.M.I. Ce partenariat s'appuie sur la complémentarité de ces acteurs économiques : le potentiel et l'expérience de la grande entreprise permettent aux P.M.E. et P.M.I. d'accéder à des marchés qu'elles ne pourraient obtenir seules. Quant aux P.M.E. et P.M.I., elles apportent aux grandes entreprises des compétences souvent très grandes dans leurs créneaux et la souplesse inhérente à la légèreté de leur structure. Cette forme de coopération est porteuse d'avenir et je crois qu'elle doit être fermement encouragée.

Nombreux sont ceux qui ont acquis aujourd'hui la certitude que notre outil industriel de défense doit se transformer s'il veut faire face à l'avenir. Cette prise de conscience est positive mais il faut maintenant qu'elle se traduise par des actes. A ce propos, monsieur le ministre, je dois souligner que votre décision de transformer le G.I.A.T. en société nationale s'inscrit directement dans ce mouvement.

Ce choix apportera une réponse bien adaptée au caractère de ses établissements, puisqu'il permettra d'assouplir le cadre juridique de la société pour lui permettre d'affronter le marché dans les meilleures conditions, tout en maintenant un lien étroit avec l'Etat, lequel pourra assurer alors son devoir d'actionnaire.

En guise de conclusion et plus généralement, je souligne que ce projet de loi tient compte des enjeux européens et mondiaux, ainsi que des réalités économiques et financières. Il constitue un des éléments majeurs de notre défense nationale, garantie pour notre pays de sa souveraineté et de son indépendance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialistes.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques Baumel.

**M. Jacques Baumel.** Monsieur le ministre, votre actualisation de la loi de programmation militaire me rappelle une observation formulée par M. de Talleyrand à propos d'un certain traité : « On est d'autant plus inquiet de ce qu'il nous annonce qu'il nous faut redouter par surcroît ce qu'il nous cache. » Je crois qu'il en est ainsi de votre projet de réactualisation.

Certes, vous nous affirmez, avec les accents de la plus grande conviction, que rien d'essentiel n'est sacrifié, qu'aucun programme majeur n'est abandonné et que, finalement, moyennant quelques étalements et quelques reports, nous arriverons à tenir le cap.

**M. Pierre Esteve.** C'est vrai !

**M. Jacques Baumel.** Mais comment peut-on faire croire à un certain nombre d'experts, civils ou militaires, à des personnes qui connaissent à fond les dossiers et qui sont bien au fait de ces problèmes, qu'une saignée de plus de 40 milliards n'aura aucune conséquence sur le bon déroulement de la loi de programmation militaire ? Comment peut-on justifier une

diminution de 10 p. 100 en considérant qu'après tout cela n'a pas beaucoup d'importance sur le déroulement du programme ?

De deux choses l'une : ou ces 40 milliards étaient de toute façon de trop, et c'est alors toute la question de la loi de programmation militaire qui est à revoir ; ou le retrait des 40 milliards aura un certain nombre de conséquences, et vous savez d'ailleurs parfaitement que tel sera effectivement le cas.

En fait, depuis l'année 1988, vous avez fait travailler l'état-major des armées sur quatre hypothèses et, de ces quatre hypothèses, malgré votre combat courageux - auquel je tiens à rendre hommage -, les difficultés que vous avez rencontrées, tant auprès du ministère des finances qu'auprès du chef du Gouvernement, vous ont contraint à retenir la moins bonne d'entre elles. C'est finalement un scénario plutôt catastrophe que vous avez dû adopter en essayant de faire coïncider, autant que possible, le maintien du programme avec des reculs, des retards, des étalements et, qu'on le veuille ou non, des suppressions de certains pans de cette loi.

En réalité, avec ce budget réduit, la France ne peut pas maintenir la cohérence de son dispositif militaire. Elle est obligée de réduire la dimension de ses forces aériennes, vous l'avez d'ailleurs reconnu. Il lui faudra diminuer l'importance de ses forces blindées, abandonner en partie la modernisation des systèmes de contrôle et de commandement des forces terrestres.

En outre, quoi qu'on en dise, quoi que vous en disiez vous-même, la dissuasion nucléaire ne sera pas épargnée, puisque les composantes terrestres et aériennes des forces nucléaires stratégiques ne seront pas remplacées réellement.

Ainsi, nous nous orientons vers une ère d'étalements, de retards et de réductions. Il est à craindre que l'outil de défense de la France ne change de dimension et, peut-être, de nature.

Certes, on dit aux Français qu'aucun programme majeur ne sera abandonné, mais on se garde bien d'évoquer les conséquences inéluctables de ces étalements. D'abord, l'augmentation du coût des équipements étalés, qui pourra atteindre 20 à 30 p. 100 et qui sera donc supérieure aux économies escomptées : ensuite, les retards dans l'entrée en service d'armements qui, aujourd'hui, sont compétitifs mais qui, demain, risquent d'être obsolètes ; enfin, le fait que la politique de saupoudrage des crédits n'a jamais été bonne.

En supposant que les ressources du titre V de la défense augmentent à partir de 1993 au rythme annuel de 4 p. 100, il manquerait aux armées 120 milliards de francs sur la période 1994-2000 par rapport à la tendance qui se dégagerait de la loi de programmation 1987-1991.

En 1995, une seule division blindée sera partiellement équipée de chars Leclerc. Les livraisons sont réduites à cette échéance de 33 p. 100 par rapport aux prévisions. L'amélioration de la mobilité et du soutien de nos forces sera compromise par l'étalement des programmes : 50 p. 100 pour les véhicules V.B.L. et 30 p. 100 pour les véhicules V.T.L.

Les reculs des programmes navals se traduiront par une réduction du nombre des bâtiments de la flotte de 120 à 100 et entraîneront un vieillissement de nos forces navales de surface toujours un peu sacrifiées.

Toutes ces mesures, auxquelles s'ajoutera la remise en forme de nos dispositifs de défense prévue dans le projet « Armées 2000 », risquent d'avoir des conséquences très graves.

Par ailleurs, l'armement nucléaire, auquel nous sommes, vous comme nous, profondément attachés et qui est l'atout majeur de notre pays dans la grande compétition des temps modernes, pourrait faire l'objet, quoi que vous en pensiez, de certaines restrictions. On sait que le développement du système d'armes qui doit succéder aux missiles du plateau d'Albion, et qui est nécessaire à la diversification de notre force nucléaire stratégique, a été suspendu il y a un an. On sait que le nombre des expérimentations nucléaires va être réduit de huit à six. On sait que le programme de construction de notre porte-avions nucléaire aura pour le moins deux ans et demi de retard, que la livraison du missile M5 ne sera assurée qu'à partir du troisième millénaire. La dissuasion formant un tout, sa crédibilité exige un certain équilibre entre moyens nucléaires et moyens classiques si l'on veut répondre à toutes les formes de la menace, faute de quoi la dissuasion se trouvera tournée ou inopérante. L'affaiblissement de l'appa-

reil militaire classique qui va résulter de la chute de l'effort pour la défense remen en question, qu'on le veuille ou non, la crédibilité de la dissuasion française.

Ces réductions nouvelles d'effectifs, qui porteraient sur plus de 20 000 postes, survenant après les sévères ajustements des dix dernières années et une compression accrue des crédits de fonctionnement des armées, paraissent inévitables.

L'actualisation de la programmation militaire annoncée débouchera donc, selon toute vraisemblance, sur une dégradation de l'acceptation du service militaire par les jeunes Français, qu'il s'agisse de l'égalité devant le service ou de l'activité des unités, et donc sur une remise en question de la conscription à laquelle vous tenez, monsieur le ministre, conscription qui associe l'ensemble des Français à la défense du pays et qui constitue le fondement humain de notre défense.

Un armement nucléaire significatif : tel est l'héritage que nous a légué le général de Gaulle. Notre corps de bataille aéro-terrestre, qui représente encore un sixième des forces alliées stationnées en Europe, est la seule réserve opérationnelle immédiatement disponible de l'Alliance. C'est le gage de notre poids militaire et politique particulier en son sein et plus spécifiquement en Europe. Le déclin inévitable de notre appareil militaire classique et la dégradation parallèle de la crédibilité de notre dissuasion nucléaire risquent de diminuer ce poids et donc la capacité de la France à jouer son rôle. Simultanément, sa capacité d'action militaire à l'extérieur va se trouver réduite, donc également sa capacité d'action politique. Cela risque même d'amenuiser de façon radicale sa capacité de riposte au cas où la menace sur son aviation embarquée se matérialiserait.

A l'horizon du milieu de la prochaine décennie, il faut éviter que les ressources se réduisent au détriment des fabrications et du long terme car nos armées se trouveraient alors dans une sorte de désarmement structurel partiel faute de pouvoir, le moment venu, fabriquer les armements développés en nombre suffisant pour équiper les forces au niveau exigé face à l'adversaire potentiel.

Vous savez très bien que la préparation des armes du futur exige des dizaines d'années. Il ne faut pas par conséquent hypothéquer l'avenir en nous plaçant, du fait de réductions excessives de crédits, dans la situation où nous ne pourrions pas renouveler, avec l'essor des technologies nouvelles, nos armements de demain.

Ces considérations nous conduisent à être très réservés sur ce projet de réactualisation.

La France peut jouer aujourd'hui un rôle enviable, non seulement parce qu'elle fait partie des cinq grandes puissances de l'O.N.U., parce que son économie est forte, mais aussi en raison de sa possibilité d'action en Europe sur le plan de la dissuasion nucléaire, et de son poids stratégique européen face à ses alliés, et tout particulièrement à l'Allemagne fédérale.

Cette position de la France doit être maintenue. Je sais d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous en êtes convaincu. Il faut, dans toute la mesure du possible, éviter de laisser s'affaiblir notre appareil stratégique et géopolitique. Or cette réactualisation est en fait une remise en cause fondamentale. Il va en résulter un affaiblissement du moral de nos armées sur lequel il convient de rester discret, mais dont les effets risquent d'être fâcheux. Le moral des militaires français, officiers, sous-officiers et soldats, est en grande partie tributaire de l'idée qu'ils se font de leur rôle et de leur action. De ce point de vue il faut faire très attention.

Il ne s'agit pas seulement d'essayer de maintenir une défense française sur les bases d'aujourd'hui, il faut aussi prévoir pour demain les conséquences inévitables de l'apparition de nouvelles technologies. Nous vivons sur une doctrine militaire qui a été définie par le général de Gaulle il y a trente ans.

Elle est présentement un élément fondamental de notre sécurité. Mais dans les vingt ans qui viennent l'apparition de nouvelles technologies, de nouveaux systèmes d'armes aura des conséquences auxquelles nous devons préparer les esprits militaires.

Il faut développer une véritable école de pensée militaire en France, qui n'existe plus. Nous vivons dans un conformisme total ! Aujourd'hui, monsieur le ministre, le général de Gaulle ne pourrait plus écrire « *Le fil de l'épée* » sans être mis aux arrêts !

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.** Pas par moi, monsieur Baumel !

**M. Jacques Baumel.** Aujourd'hui, on ne peut pas s'écarter de la doctrine officielle, de la ligne définie par les autorités. Il faut accepter une certaine discussion, une certaine réflexion, d'où naîtront les idées pour demain. Je crois que c'est aussi un des éléments importants de l'outil de défense de la France.

Je regrette infiniment que nous nous trouvions dans la situation où nous sommes : vous, de présenter un projet de défense de la France qui sera malheureusement soutenu par un seul groupe de cette assemblée : nous, d'être dans l'obligation de voter contre (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Rien ne vous y oblige !

**M. Jacques Baumel.** ... et ainsi de porter atteinte à ce consensus auquel nous tenons comme vous.

**M. Pierre Eatve.** Vous prenez vos responsabilités !

**M. Jacques Baumel.** Malheureusement, nous ne pouvons pas faire autrement. Ce projet aura des conséquences telles qu'en conscience nous ne pouvons l'accepter.

En ne le votant pas, l'opposition n'est pas motivée par des raisons politiques ou polémiques,...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Politiciennes !

**M. Jacques Faumel.** ... elle refuse de cautionner une politique de la défense qui est affaiblie par la réduction massive et excessive de crédits qui risque de modifier profondément la nature de la loi de programmation et l'effort de défense français.

Du reste, le Gouvernement se retrouve seul et minoritaire. Il est donc dans l'obligation, pour la première fois sur un problème de défense nationale, de recourir à l'article 49-3 de la Constitution, ce qui est à la fois inhabituel et grave

C'est donc avec regret, mais aussi avec conviction, que l'opposition ne peut vous suivre sur ce projet de réactualisation de la loi de programmation militaire qui est en fait une autre loi et qui traduit une autre conception de la défense. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Alain Calmat.

**M. Alain Calmat.** Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que l'inquiétude règne actuellement dans l'ensemble des établissements militaires du G.I.A.T. Cette inquiétude est liée, d'une part, à la transformation prévue du régime juridique des établissements industriels dépendant du G.I.A.T., et, d'autre part, à l'évolution du plan de charge de ses établissements, en partie liée à la loi de programmation militaire.

Pour ce qui est du statut des établissements, nous aurons l'occasion d'en débattre ultérieurement dans cette assemblée. Mais, d'ores et déjà, je voudrais vous dire que si nous avons bien compris qu'il ne s'agit en aucun cas d'une privatisation, contrairement à ce que certains laissent entendre, les élus socialistes, notamment ceux qui sont concernés par les sites, veilleront avec une grande attention au respect d'un certain nombre de principes, à savoir l'engagement qu'il ne sera procédé à aucun licenciement, la préservation du statut et des avantages acquis des personnels en place, le maintien du nombre de sites, le principe du volontariat pour la mobilité des personnels, ces principes devant, bien sûr, être précisés dans les textes.

Mais, au-delà du statut, l'avenir du G.I.A.T. reste bien entendu conditionné par l'évolution de ses activités et plus particulièrement par le maintien de son plan de charge.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, la livraison du char Leclerc est l'un des programmes majeurs qui devrait permettre d'assurer l'activité des établissements militaires, et notamment des établissements d'étude et de fabrication d'armements de Bourges qui sont chargés de la construction des canons d'artillerie de 120 millimètres, de son intégration finale et des essais.

Ce char, conçu dès 1982, a été présenté pour la première fois en 1985 sous le gouvernement de Laurent Fabius. Il a été dès le début considéré comme un élément fondamental de notre défense terrestre. Il remplacera progressivement, à



partir de 1991, les chars AMX 30. De par ses particularités technologiques, il constituera l'un des éléments clefs de notre future défense terrestre et aéroterrestre.

La fabrication du char AMX Leclerc devrait représenter près du quart de l'activité du G.I.A.T. en 1995.

Au plan industriel, le G.I.A.T., maître d'œuvre du système complet, a fait ainsi la preuve de sa compétence et de la place essentielle qu'il occupe dans notre patrimoine de défense.

Eu égard à l'actualisation de la loi de programmation militaire qui doit être interprétée dans le cadre des priorités définies par le Président de la République - formation, éducation, recherche, action sociale - et que nous soutenons bien entendu, je note avec intérêt que la volonté de préserver la défense de notre pays reste intacte. Cependant, s'il y a réduction de la progression des dépenses, c'est bien légitimement que certains, dont je suis, s'interrogent sur l'évolution du programme du char Leclerc.

Aussi, monsieur le ministre, je vous saurais gré de nous donner des précisions sur ce programme pour que les personnels des établissements militaires concernés par la fabrication du char Leclerc soient rassurés. Je ne doute pas que votre réponse permettra en outre à la représentation nationale de constater la volonté du Gouvernement de doter la France d'une défense moderne, crédible et équilibrée et ainsi de voter votre projet de loi de programmation militaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Calmat.

La parole est à M. Yves Dollo.

**M. Yves Dollo.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de présenter quelques considérations sur un programme que le Premier ministre qualifiait récemment de programme phare de notre industrie, fleuron de notre armée de l'air et de notre aéronautique navale de demain, je veux parler du programme de l'avion Rafale, de sa version air, l'A.C.T., avion de combat tactique et de sa version navalisée l'A.C.M. - avion de combat marine.

Que n'a-t-on pas dit sur le Rafale ? Comme le souligne mon collègue Jean-Michel Boucheron dans son excellent rapport, « rarement un programme d'armement aura fait l'objet de débats aussi passionnés ».

Ces débats ont porté et portent parfois encore essentiellement sur quatre points. Le coût du programme en lui-même, les besoins réels de nos armées, les interrogations liées à la période transitoire entre la date de mise en service des A.C.T. et A.C.M. et l'échéance prochaine du renouvellement des systèmes d'armement actuels, enfin sur l'avenir même de notre industrie aéronautique.

Premier point, les critiques sur le coût du programme Rafale.

Il aurait été bien sûr souhaitable d'éviter que les nations européennes ne construisent deux avions de combat différents, l'E.F.A. et le Rafale.

Le projet E.F.A. - 85 milliards de francs - aurait conduit la France à supporter 30 p. 100 du coût, soit 26 milliards. La part de l'Etat pour l'A.C.T. est de 29 milliards. Ces coûts sont par conséquent quasi identiques. L'A.C.T. est un produit français, construit en France, et, surtout, et c'est l'essentiel, il répond à l'attente de nos armées, ce qui n'aurait pas été entièrement le cas du projet E.F.A.

Par ailleurs, l'armée de l'air est actuellement équipée, entre autres, de Mirage 2000. Sait-on assez que le rapport entre le coût d'un tel avion et celui de l'A.C.T. est de 1,2, ce qui est peu au regard du saut qualitatif entre ces deux générations ?

J'ajouterai enfin que le Rafale, versions A.C.T. et A.C.M., est un seul et unique avion qui dotera l'armée de l'air et l'aéronavale, ce qui est source d'économies. En effet, un seul type d'avion de combat nécessite moins de spécialistes, moins de matériels de servitude, moins de maintenance. Il y a optimisation des coûts.

Le deuxième point concerne l'appréciation des besoins militaires.

L'armée de l'air et l'aéronavale ont exprimé des besoins qui répondent à la nécessité de renouveler les systèmes d'armement. Pour l'air, dans un premier temps, les avions de la FATAC, et, dans un second temps, ceux de la défense aérienne. La marine doit quant à elle remplacer ses Crusader, puis ses Super Etendard.

L'A.C.T. et l'A.C.M. répondent aux exigences exprimées par notre armée à savoir, ainsi que l'indique notre rapporteur, la possibilité de disposer enfin d'un système d'armes polyvalent, une capacité d'utiliser des pistes courtes ou endommagées, une capacité d'exercer des missions offensives à rayon d'action important, l'aptitude à se mettre en place rapidement à très grande distance après survol d'étendues maritimes ou désertiques, en toute sécurité.

Ces caractéristiques sont cohérentes avec les deux armées et assurent une complémentarité en cas de besoin. Equiper l'armée de l'air et la marine d'un même avion ne peut être qu'un atout supplémentaire.

Troisième point, la période transitoire. Elle ne se pose plus pour l'armée de l'air. Il en va différemment pour la marine.

Au niveau de la défense aérienne, le calendrier est favorable puisque les avions devront être renouvelés en 1998-2000. L'A.C.T. sera disponible à partir de 1996.

En revanche, pour la FATAC, il s'agit de remplacer à partir de 1992 les Mirage III, IV et Jaguar A. L'armée de l'air prévoit déjà l'acquisition de Mirages 2000 N pour assurer dans les meilleures conditions la transition avec l'A.C.T.

Pour l'aéronavale, certains ont posé le problème des Crusader, qui auront trente ans en 1993. La marine souhaiterait disposer de F 18, avions américains, pour remplacer ses Crusader. Cela me paraît peu opportun car, si la marine, qui doit participer à hauteur de 20 p. 100 au programme Rafale, utilisait ses crédits à l'achat de F 18, l'armée de l'air ne pourrait à elle seule supporter le financement du Rafale.

Par ailleurs, pourquoi acquérir quinze F 18 d'occasion, réformés par l'aviation américaine, conçus depuis plus de quinze ans, avec quelques milliers d'heures de vol, nécessitant des modifications techniques relativement importantes - appontage, catapultage - des modifications du système d'armes, appelant une formation nouvelle des pilotes, et tout cela au détriment d'un A.C.M. moderne et performant, mais qui serait mis en service en 1996, soit trois ans après le renouvellement nécessaire du Crusader ?

Les ingénieurs et les industriels l'affirment : la rénovation du Crusader afin d'assurer la transition est possible. Je dis même qu'elle est souhaitable. C'est une simple question de rationalisation des dépenses. C'est aussi une des conditions du financement du programme Rafale.

Quatrième et dernier point, enfin, l'aspect industriel. Est-il utile de rappeler l'intérêt que présente l'industrie aéronautique pour une France qui souhaite rester indépendante dans ses choix en matière d'équipement militaire ? Intérêt aussi, bien sûr, pour son commerce extérieur. Le programme Rafale s'inscrit parfaitement dans les perspectives de développement de notre industrie aéronautique.

L'option E.F.A., si elle avait été choisie, aurait entraîné inévitablement, par les conditions fixées par nos partenaires européens, la disparition du secteur « moteurs militaires » de la S.N.E.C.M.A.

Quant au choix d'un F 18 au lieu d'un A.C.M., répétons-le, comment aurions-nous pu expliquer à l'opinion publique, aux salariés des entreprises participant à la construction du Rafale, l'acquisition de F 18 réformés par l'U.S. Navy, déjà dépassés techniquement, aux coûts élevés, aux dépens d'un produit français, performant et prometteur ?

Il ne s'agit là ni de nationalisme exacerbé ni de protectionnisme déguisé par rapport à l'un de nos alliés, mais tout simplement d'une décision intégrant la notion de coût, les besoins réels de notre armée et l'assurance de la pérennité de notre industrie aéronautique, garante pour sa part de l'indépendance de notre défense et des choix que nous sommes appelés à faire en ce domaine, en cohérence, bien entendu, avec la situation générale de notre économie.

C'est très précisément sur la cohérence de ce projet que j'ai tenu à retenir quelques minutes votre attention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Hervé de Charette.

**M. Hervé de Charette.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la force d'une nation se mesure à sa capacité à exprimer un projet clair et déterminé, propre à assurer sa sécurité extérieure.

Un projet clair, c'est-à-dire compréhensible par tous, dépourvu d'ambiguïté, et où chacun aperçoit ce que veulent la nation et les hommes qui en assument la responsabilité suprême.

Un projet déterminé, cela veut dire que la nation manifeste une volonté ferme de donner à sa sécurité les moyens qu'elle requiert et la priorité qui lui est nécessaire.

Cela veut dire aussi que l'autorité publique s'interdit les atermoiements et les hésitations quand il s'agit de sa défense et ne se laisse pas balloter par les variations inévitables de l'environnement international.

Tel est bien l'enjeu de notre débat. Votre projet de programmation militaire, monsieur le ministre, engage le pays pour cinq ans mais, en réalité, il a l'ambition de l'engager pour beaucoup plus longtemps compte tenu du temps de réponse des décisions prises en matière d'investissement de nos armes.

Ce sera donc la loi fondamentale de notre défense pour cette fin de siècle. Hélas ! je ne crois pas qu'il s'agisse de ce projet clair et déterminé que l'opposition appelle de ses vœux.

Ce jugement se fonde sur plusieurs motifs.

Le trait dominant de votre texte est qu'il se situe en retrait par rapport à des décisions que, pourtant, nous avons prises ensemble, solennellement, dans cette enceinte il y a deux ans. Vous nous proposez en effet de réduire les crédits d'investissement des armées pour les années 1990 et 1991 par rapport à ce qu'avait décidé la loi de 1987. Or ni les évolutions internationales ni la situation économique du pays ne justifient ces positions.

« La menace », pour employer le terme convenu, n'a pas diminué. Elle est en réalité devenue plus complexe sans s'être pour autant allégée.

Plusieurs orateurs socialistes ont évoqué les événements qui affectent les pays du pacte de Varsovie et les négociations engagées sur le désarmement. Mais nous ne tirons pas les mêmes conclusions qu'eux des éléments dont la nouveauté est évidente.

D'une part, en effet, les incertitudes soviétiques créent une situation dont le caractère dangereux ne saurait être sous-estimé. Chacun devine que des retours en arrière sont possibles. Chacun sait que la posture des armées soviétiques reste de caractère offensif. Chacun devrait comprendre aussi que les peuples d'Europe de l'Est attendent de nous que nous ne donnions pas le sentiment de vaciller dès que les dirigeants soviétiques parlent de paix.

Je ne doute pas que, dans les temps à venir, les évolutions en cours à l'Est nous conduiront à réviser certains de nos concepts stratégiques. Mais il ne faut pas précipiter les choses et prendre aujourd'hui nos désirs pour des réalités. Nul ne peut en effet affirmer aujourd'hui que, dans vingt ans, le monde sera moins dangereux qu'hier ou que l'Europe sera plus pacifique.

D'autre part, les négociations sur le désarmement, les progrès qu'elles ont accomplis ou que l'on peut légitimement espérer voir accomplir au cours des mois qui viennent, pour positifs qu'ils soient, ne sauraient avoir aujourd'hui de conséquences directes sur la politique de défense de la France.

Il y a à cela deux raisons.

La première, c'est que, dans la stratégie de dissuasion nucléaire, dite du faible au fort, les évolutions qui affectent la situation de celui qui occupe la position de force ne sauraient conduire le faible à modifier son attitude. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que le fort cesse d'être fort et que le faible cesse d'être faible. Rien n'indique évidemment que nous en soyons là.

La seconde raison, c'est que notre stratégie de désarmement n'a de sens que si elle a pour objectif de réduire le déséquilibre des forces créé par le pacte de Varsovie à son profit dans le champ des armes conventionnelles.

Enfin, des menaces nouvelles apparaissent dans un monde où la possession de l'arme nucléaire et la puissance conventionnelle ne sont plus l'apanage réservé à quelques puissances limitées en nombre.

Tout cela, monsieur le ministre, devrait vous conduire à ne pas revenir sur les engagements que vous aviez pris il y a deux ans.

A ce sujet, je voudrais m'opposer à ce qui a été dit avec quelque excès par M. Hollande et même, me semble-t-il, par M. Boucheron, en dépit de la qualité de son rapport. Il est

faux de déclarer qu'en 1987, la loi de programmation présentée par le ministre de l'époque, M. André Giraud, avait été votée par le parti socialiste en quelque sorte malgré lui, et, si j'ai bien compris, à contre-cœur, au bénéfice des observations de M. Rocard à l'époque. Je rappelle, en effet, que ce texte a été, en son temps, approuvé par le Président de la République, après une réelle discussion. Et ceux qui ont participé aux travaux du conseil des ministres de l'époque s'en souviennent.

Ce texte, vous l'avez voté, vous vous en êtes même flattés. A l'époque, vous aviez partagé notre analyse. Rien ne justifie aujourd'hui d'en changer.

Pour la circonstance, vous avez, monsieur le ministre, utilisé le concept de « stricte suffisance », inventé par le Président de la République, dont je salue volontiers ici l'habileté linguistique. Mais, vous le savez bien, c'est un vrai faux concept, parce qu'il est de caractère entièrement subjectif, et qu'il est au fond la traduction actuelle du bon vouloir du prince d'autrefois.

Nous aimerions, monsieur le ministre, qu'usant de votre talent bien connu à démontrer l'indémontrable, à expliquer l'explicable, vous nous donniez une définition de la « stricte suffisance », que l'état de nos munitions intellectuelles dans l'opposition ne nous a pas permis d'apprécier jusqu'à présent à sa juste valeur. (Sourires.) Il se peut, il est vrai, que cette programmation militaire en peau de chagrin soit votre façon à vous de fermer, comme vous dites, la parenthèse libérale.

Reste une dernière raison de refuser ce projet de loi de programmation. Il invoque des nécessités économiques et budgétaires que nous avons du mal à comprendre. Comment admettre, en effet, que ce qui était réaliste quand notre économie était encore convalescente devient excessif quand sa santé s'améliore ? La vérité, c'est qu'entre le Gouvernement et l'opposition, le différend porte sur les priorités budgétaires. Nous plaçons la défense au premier rang ; vous ne le faites pas, de sorte que votre loi est en réalité une loi de « déprogrammation » des engagements que nous avons pris ensemble.

« Avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire de plus grandes encore, telles sont les conditions pour être une grande nation. » C'est Ernest Renan qui s'exprimait en ces mots. L'opposition a, pendant de longues années, en assumant les responsabilités du pouvoir, fait en matière de défense de grandes choses pour la France. Il nous est arrivé une fois, en 1987, de les faire ensemble. Nous n'avons pas l'intention de les défaire avec vous. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Merci, monsieur de Charette.

La parole est à M. Joseph Gourmelon.

**M. Joseph Gourmelon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est aujourd'hui soumis prévoit d'affecter, au cours des quatre prochaines années, 99 milliards à l'équipement de la marine. La part de la marine dans l'effort d'équipement des forces reste donc d'une grande stabilité, comprise entre 22,5 et 23,5 p. 100 de l'ensemble du titre V.

La réduction de la progression des crédits destinés à l'équipement des forces se traduit pour la marine par l'étalement d'un certain nombre de programmes : les trois derniers sous-marins nucléaires d'attaque seront livrés avec un léger retard, de dix-huit mois ; les transports de chalands de débarquement nos 2 et 3 ne seront commandés qu'après 1993, ainsi que les six derniers exemplaires de bâtiments anti-mines océaniques ; certaines modernisations, celle des quatre premiers S.N.A., des frégates anti-sous-marines, ont dû être allégées, les cadences des commandes et des livraisons d'avions de patrouille maritime revues légèrement à la baisse.

Il reste que le projet qui nous est soumis ne peut être analysé uniquement en termes de retard ou de réductions, ceux-ci ne pouvant s'apprécier que par rapport aux objectifs établis dans le cadre de la préparation de la précédente loi. Ces objectifs étaient manifestement trop ambitieux pour être intégralement respectés.

Quelle est, mes chers collègues, l'utilité d'une loi de programmation dès lors que les objectifs qu'elle fixe apparaissent impossibles à atteindre, irréalistes au regard des sommes que la nation peut consacrer à l'équipement de ses forces ? Depuis 1977, à l'exception de l'année 1983, aucune annuité

budgétaire n'a respecté les objectifs fixés par la programmation. Nous devons aujourd'hui nous féliciter du caractère réaliste du projet qui nous est soumis, permettant d'assurer qu'il sera véritablement respecté.

Dans cette optique, c'est bien une modernisation importante des moyens de la marine nationale que le projet permet de financer.

Concernant la Fost les refontes M.4 ainsi que la poursuite du programme S.N.L.E.-N.G. contribuent à l'augmentation de nos capacités de dissuasion.

Dès 1991, tous nos sous-marins seront équipés du missile M.4. Le missile M.45 équipera dès 1994 le *Triomphant*. La sûreté de la Fost sera accrue par la poursuite du programme de bâtiments anti-mines océaniques - le premier bâtiment de ce type, le *Narvik*, entrera en service en 1993 - ainsi que par le remplacement progressif, au rythme de quatre ou cinq par an, de l'Atlantic 1 par son successeur l'Atlantique 2.

Concernant nos bâtiments de combat, le porte-avions à propulsion nucléaire *Charles de Gaulle* entrera en service en 1998.

Il m'est évidemment impossible de passer sous silence le problème de la couverture aérienne des porte-avions entre 1993, date théorique du retrait des *Crusader* et les livraisons des premiers *Rafale* navalisés, vraisemblablement en 1997, 1998 ou 1999 - personne ne le sait encore précisément. Il paraît donc très difficile d'avoir un avis tranché sur un sujet aussi délicat, alors qu'on ne dispose peut-être pas, ce qui est mon cas, de tous les éléments de la décision.

Les *Crusader* ont été conçus il y a près de quarante ans. Ceux dont nous disposons, importés en 1964, doivent être, ou sont actuellement soumis, à des essais de fatigue. Tant que ces résultats ne seront pas connus, on ne peut, à mon avis, pencher pour la solution de rénovation des intercepteurs, car - chacun, j'en suis sûr, en conviendra - il est dans cette affaire une chose avec laquelle il n'est pas possible de transiger, c'est la sécurité de nos pilotes. La sécurité des hommes ne peut être subordonnée à une logique industrielle ou financière.

Il importe donc que nous ayons dans les meilleurs délais les résultats des essais, que l'on sache si la rénovation est possible. Si ce n'était pas le cas, il faudrait bien envisager une autre solution. Dans la mesure où cela relève de votre responsabilité, monsieur le ministre, vous comprendrez certainement que le rapporteur de la marine se permette d'insister pour que la représentation nationale ait la primeur des informations et de votre décision.

La période 1990-1993 verra la flotte de nos autres bâtiments de combat modernisée : la frégate antiaérienne *Jean-Bart* sera livrée en 1991 ; l'année 1990 verra l'entrée en service de la septième et dernière frégate anti-sous-marine C 70 ; le programme de modernisation des frégates de type *Tourville*, même allégé, se poursuit. Les six frégates de surveillance commandées en 1988 et 1989 seront livrées au rythme de deux par an en 1991, 1992 et 1993. Il est bon de faire remarquer qu'elles ne figuraient pas dans la loi précédente. Cela constitue donc une amélioration du contenu physique de la loi.

Les crédits affectés au programme de frégates légères permettront la livraison de six bâtiments entre 1994 et l'an 2000. Au cours de la période couverte par le projet qui nous est soumis, deux S.N.A. de type *Améthyste* seront livrés à la marine.

La flotte de nos bâtiments de transport opérationnel sera, elle aussi, modernisée par l'entrée en service en 1990 du transport de chalands de débarquement *Foudre*.

Le projet de loi qui nous est soumis permet enfin de poursuivre les études relatives aux systèmes d'armes futurs : le système « surface - air anti-missile », S.A.A.M., qui devrait équiper le porte-avions et nos grands bâtiments de combat, le programme de missile antinavire supersonique A.N.S., dans le domaine des armes anti-sous-marines les programmes *Milas* et *Murène*.

Ainsi, malgré une légère diminution du nombre de nos bâtiments, c'est bien une modernisation globale de la flotte que permet de réaliser ce projet de loi.

Cette diminution du nombre de bâtiments, phénomène continu depuis 1970, est toutefois connue depuis longtemps. On peut la déplorer aujourd'hui. Il aurait peut-être fallu prendre des mesures pour y remédier. C'est dans les années

soixante-dix que la part de la marine dans le budget de la défense a été la plus faible. C'est à cette époque que les décisions auraient dû être prises. D'autant plus que les missions de la marine sont demeurées, depuis cette date, inchangées. Il s'en est même ajouté d'autres. Et la diminution du nombre global de bâtiments s'est accompagnée de sollicitations plus grandes de ceux-ci. Durant les années 1987 et 1988, les trois quarts de ces bâtiments ont eu une activité supérieure à la norme traditionnellement fixée à cent jours de mer par an.

Il est évident que cette suractivité liée à des missions imprévues, telle l'opération *Prométhée*, relève de la mission normale de la marine, qui doit être prête à tout moment à répondre à une demande d'engagement formulée par le Gouvernement. Il n'en reste pas moins que certains surcroûts d'activité relevant des missions en temps de paix de la marine nationale, ceux liés aux missions de sûreté de la FOST pour les bâtiments anti-sous-marins ou pour les avisos-escorteurs, ceux liés à la police des pêches pour les patrouilleurs, montrent clairement que, pour certains matériels, les limites sont désormais atteintes.

Nous devons donc nous féliciter que l'effort prévu par la loi de programmation en faveur des programmes conventionnels de la marine se concentre sur ce type de bâtiments.

Votre projet de loi, monsieur le ministre, a le mérite de préserver l'essentiel de ce qui est, indispensable à la marine pour accomplir ses missions. Il a de plus le mérite du réalisme et de la crédibilité. Il va de soi que je le voterai. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est Mme Huguette Bouchardeau.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les députés qui ne font pas partie de la commission de la défense, c'est-à-dire les cinq sixièmes d'entre nous, ont peu l'occasion de s'exprimer sur la politique française en matière d'armement, de désarmement, et sur le type de relations internationales que sous-tend cette politique. Pourtant, il s'agit là d'enjeux qui intéressent tous les élus de la nation. Je saisis donc l'occasion offerte par le débat sur la réactualisation de la loi de programmation militaire pour poser quelques questions et exprimer quelques réflexions.

Une question d'abord sur l'armement chimique. Lors du débat de 1987 sur la loi de programmation, des crédits de l'ordre de 800 millions de francs avaient été affectés à la recherche sur les armes chimiques. Je précise bien « armes », et non moyens de défense contre les armes chimiques. Le protocole de Genève de 1925 interdisait l'utilisation d'armes chimiques. La France, avec d'autres Etats, avait signé ce protocole en l'assortissant d'une réserve selon laquelle ils ne s'interdisaient pas d'employer cette arme si un Etat ennemi venait à faire usage d'armes chimiques. Le texte de l'annexe de 1987 à la loi de programmation portait donc : « La France ne saurait renoncer définitivement à des catégories d'armement que d'autres nations estiment avoir le droit de posséder, ni accepter de voir ses forces de défense paralysées par cet agresseur si celui-ci prenait l'initiative d'utiliser ses armes chimiques. Elle devra donc disposer d'une capacité dissuasive appropriée. »

J'ai contesté dans le débat de 1987 que l'arme chimique soit une dissuasion contre l'arme chimique, m'appuyant sur la logique de la dissuasion nucléaire que nos textes professent par ailleurs.

Je me suis réjoui de constater que le Président de la République ait entrepris, avec le discours à l'O.N.U. du 29 septembre 1988, une démarche diplomatique contre la fabrication de ces armes. Les négociations menées à Genève ont abouti à l'abandon de la doctrine dite du « stock de sécurité », qui sous-tendait la loi de programmation.

Je voudrais donc que soit précisé le sort des crédits précédemment affectés à la recherche sur les armes chimiques. S'il s'agit, comme cela a été écrit, de recherche d'équipements de protection N.B.C., c'est-à-dire nucléaire, bactériologique, chimique, il serait sans doute très intéressant d'avoir la meilleure communication avec les recherches en matière de protection contre les risques industriels, les mêmes précautions et les mêmes équipements pouvant sans doute être utiles dans les deux domaines.

Une réflexion ensuite : les crédits prévus pour l'équipement militaire ne subissent pas de baisse, mais une progression moindre que celle qui avait été prévue. Je m'étonne de la



timidité avec laquelle nous abordons la nouvelle conjoncture internationale, comme s'il s'agissait de choix que nous réduirions à des arguments budgétaires au lieu de poser les problèmes politiques. Les progrès en matière de désarmement sont spectaculaires - nous nous garderons bien d'en imputer les mérites à l'Est ou à l'Ouest ; nous savons qu'en cette matière nécessité fait vertu. Mais face à ces politiques, nous lisons dans le texte de l'exposé des motifs : « La menace à laquelle la France est potentiellement confrontée n'a pas évolué dans des proportions telles que notre pays puisse envisager de revoir le seuil de suffisance de ses forces. »

**M. Jean-Louis Goasduff.** Exact !

**Mme Huguette Bouchardeau.** Je suis frappée par le caractère assez répétitif et sans perspective de ces propos : tout le débat, en effet, serait d'apprécier cette fameuse « menace à laquelle la France est potentiellement confrontée ».

Le consensus toujours évoqué à ce sujet est devenu une sorte de postulat qui prive notre société de tout débat démocratique. J'ai peur qu'il ne s'agisse d'un consensus par indifférence, pour ne pas dire par inadvertance. Et les citoyens que nous sommes, s'ils n'approuvent pas la politique de surarmement, sont suspectés soit d'être de mauvais Français, soit d'être, selon votre formule, monsieur le ministre, des « naïfs ».

**Mme Huguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**Mme Huguette Bouchardeau.** Un sondage publié par *Le Monde* du 23 mai 1989 montre que la majorité des Français - 57 p. 100 contre 36 p. 100, alors que 7 p. 100 ne se prononcent pas - expriment leur adhésion à la dissuasion nucléaire. Mais l'enseignement le plus significatif de cette enquête d'opinion est qu'il ne se trouve qu'un tout petit nombre de Français pour penser que l'arme nucléaire serait opérationnelle en cas de conflit qui menacerait les intérêts vitaux de leur pays.

En effet, « dans l'hypothèse où les armées soviétiques entreraient sur le territoire français » - je cite le sondage - 8 p. 100 seulement des personnes interrogées pensent que « la France devrait se servir de l'arme nucléaire contre l'U.R.S.S. », 25 p. 100 que « la France devrait se défendre militairement mais sans se servir de l'arme nucléaire », 56 p. 100 que « la France devrait essayer de négocier avec l'U.R.S.S. sans essayer de se défendre militairement », alors que 11 p. 100 ne se prononcent pas.

La défense nationale ne se fait pas par le sondage, sans doute...

**M. René André.** Absolument !

**Mme Huguette Bouchardeau.** ... mais on ne peut d'un côté évoquer le consensus national unanime et d'un autre refuser d'écouter l'opinion publique.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**Mme Huguette Bouchardeau.** L'Assemblée nationale devrait d'ailleurs être le lieu où l'on tente de faire se rejoindre les échos de l'opinion diffuse et les préoccupations du Gouvernement. Or je crains que le débat dans cette enceinte ne porte sur les appréciations de pourcentages, sur les commandes de tel ou tel matériel - nous avons assisté dans le débat à une « tournée » de presque tous les arsenaux - et jamais sur les principes de politique internationale et de stratégie qui devraient commander à l'intendance.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**Mme Huguette Bouchardeau.** Je regrette que, en une matière aussi importante, nous, députés, nous nous contentions d'éplucher les livres de compte, sans intervenir vraiment sur les principes qui guident les choix.

Deuxième réflexion : la loi de programmation a l'ambition de viser le long terme. S'il en est ainsi, ne devrait-on pas étudier dans un esprit de prospective les conséquences pour l'armée et pour les industries de l'armement d'un accompagnement par la France des politiques de désarmement ? M. le président de la commission de la défense nationale a jugé récemment « préoccupant » le déclin des ventes d'armes. Je juge, moi, inquiétant qu'on puisse devenir soucieux de ce déclin.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**Mme Huguette Bouchardeau.** Qu'il faille maintenir l'activité économique, l'emploi dans les entreprises et les régions concernées est, bien sûr, de notre responsabilité - et nombre de collègues se sont employés à le rappeler. Mais, plutôt que de penser aux bienheureux conflits qui nous tireraient d'affaire, nous devrions commencer à mettre en chantier une étude des reconversions possibles.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**Mme Huguette Bouchardeau.** Je me demande s'il est vraiment interdit de souhaiter une baisse réelle de l'accumulation des armes dans le monde, en arguant toujours du fait que des concurrents prendraient notre place. Je souhaite qu'au moins nous sachions nous préparer à une situation internationale où le désarmement aurait fait quelques progrès.

Nous venons de fêter le presque bicentenaire de Valmy. L'esprit de l'armée républicaine, l'esprit de Valmy, est sans doute l'expression d'une cohésion nationale. C'est aussi le symbole d'une adhésion profonde de l'armée aux objectifs qui lui sont assignés.

Pour cela, il faudrait que le débat sur la politique de défense puisse être repris au fond dans ce pays. Qu'on me permette de dire aussi que nous pourrions alors admettre, sans doute, un minimum de cette liberté d'expression dans la gendarmerie que nous avons entendu réclamer cet été.

En somme, je demande que nous participions davantage au mouvement international sur le désarmement...

**Mme Huguette Jacquaint.** Très bien !

**Mme Huguette Bouchardeau.** ... et que nous puissions ouvrir un véritable débat parlementaire sur les évolutions liées à la stratégie mondiale.

Le 29 décembre 1979, un député déclarait à cette tribune : « Mes chers collègues, exerçons la pression de la conscience des peuples ! Lorsqu'on voit tant d'efforts, tant de travaux, tant de misère sur la surface de la terre et tant d'argent dissipé pour la mort de l'humanité, on ne peut penser autrement : la paix, c'est l'arbitrage, c'est la sécurité collective ; mais surtout, la paix, c'est le désarmement, la seule voie possible pour échapper aux dangers qui pèsent sur le monde. »

Ce député - ai-je besoin de vous le rappeler, mes chers collègues ? - s'appelait François Mitterrand.

**Mme Huguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. René André.** Que les temps ont changé !

**M. le Président.** La parole est à M. Pierre Esteve, pour conclure la discussion générale.

**M. Pierre Esteve.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans son rapport sur le projet de loi de programmation militaire de 1990 à 1993, Jean-Michel Boucheron souligne à juste titre l'importance de la dimension spatiale pour notre défense et celle de l'Europe.

Alors que l'Europe est quasiment absente de cette dimension spatiale, la France, depuis 1985, dispose en propre d'un système autonome de télécommunications civiles et militaires par satellites.

La loi de programmation militaire permettra la mise en service du programme Helios, satellite d'observation avec deux composantes, une composante spatiale avec un satellite en orbite et une composante au sol pour la commande, le contrôle, la réception et le traitement des images, et cela à partir de 1993.

Cette même loi de programmation militaire permettra le remplacement de Syracuse I par Syracuse II, chargé d'augmenter la capacité d'intervention.

Bien sûr, l'utilisation des satellites permet de déceler les objectifs éventuels pour les formes nucléaires et d'évaluer les systèmes de défense anti-missiles d'un adversaire. Comme le rappelait le ministre de la défense, « la paix est le fruit de la dissuasion ». Or nous ne menaçons personne. Simplement, notre dissuasion nucléaire « anti-cités » du faible au fort a pour but essentiel de détourner un éventuel agresseur de son entreprise en le dissuadant par les dommages que nous lui occasionnerions.

L'utilisation du satellite peut en outre - et j'ai envie de dire surtout - contribuer au désarmement et à la paix. Un système de vérification par satellite commun à l'Europe pourrait avoir une portée politique considérable pour surveiller en particulier le bon déroulement de l'exécution des traités.

Comment, en effet, pourrions-nous prétendre participer aux négociations Est-Ouest si nous ne pouvions disposer d'une capacité indépendante de contrôle du respect des traités ? Une agence européenne de satellites permettrait non seulement de veiller au respect des traités, mais aussi au suivi des crises, étant bien entendu que chaque gouvernement pourrait alors conserver son autonomie de décision.

La capacité de vérification par satellite permettrait à l'Europe occidentale de tenir un rôle diplomatique essentiel pour le contrôle des armes et pour l'attention à porter à l'équilibre des forces conventionnelles. Car, c'est vrai, il faudra bien un jour réduire dans le monde les forces conventionnelles. Et, si c'est une avancée importante pour la paix que de détruire les armes chimiques, que de détruire les missiles nucléaires soviétiques à moyenne portée, il faut dire que tant qu'il y aura encore déséquilibre des forces conventionnelles en Europe, on ne pourra véritablement parler de désarmement.

Nous savons tous que les sommes énormes consacrées dans le monde à l'armement seraient mieux utilisées pour l'éducation, la santé, le bien-être des populations. Mais qui pourrait prendre la décision aujourd'hui d'affaiblir le potentiel de défense de notre pays et de menacer à la fois notre indépendance nationale et nos libertés ?

En ce qui concerne les négociations de Vienne sur une plus grande transparence des dispositifs militaires en présence sur le continent européen et sur le contrôle des armements conventionnels, la France et l'Europe doivent pouvoir contribuer à la vérification de cet accord qui intéresse directement leur sécurité.

**Mme Muguette Jacquaint.** La sécurité, c'est la paix !

**M. Pierre Esteve.** Il importe donc de créer d'urgence une capacité d'observation spécifiquement européenne. Un pas important a été fait dans cette direction avec l'accord de principe à la proposition française de créer une agence de satellites d'observation, accord de la République fédérale d'Allemagne, de l'Espagne, de la Belgique, et cela malgré la méfiance des Britanniques, plus soucieux de rester étroitement liés aux U.S.A. et à l'O.T.A.N.

L'importance des dépenses d'armement est souvent due, en effet, à l'incertitude qui règne sur la scène internationale et à l'ampleur des menaces perçues. Une agence européenne de satellites par une mission de vérification efficace complétant les contrôles sur place permettra de réduire ces incertitudes et, par voie de conséquence, d'assurer une plus grande sécurité en Europe.

Voilà pourquoi la loi de programmation militaire fait une juste place à la dimension spatiale de notre défense, c'est-à-dire à notre souci de garantir l'indépendance nationale de notre pays et de créer les conditions d'un désarmement contrôlé et d'une paix durable.

Pour terminer, je formulerai, monsieur le ministre, quelques brèves remarques.

Je tiens à vous faire part de mon accord total avec la décision prise par le Président de la République et par vous-même d'envoyer le porte-avions *Foch* et une escadre dans le cadre d'une mission humanitaire au large du Liban. L'histoire dira peut-être un jour que cette initiative a non seulement sauvé la vie de 7 000 de nos compatriotes, mais a aussi évité l'extermination des communautés chrétiennes et sunnites de Beyrouth Est par l'aviation syrienne.

Je réaffirme notre attachement à l'armée de conscription, base de notre concept de défense, fondée sur l'adhésion populaire, alors que certains, par démagogie électorale, ont avancé l'idée d'une armée qui serait uniquement de métier, sans toujours comprendre l'attachement de la nation et du peuple de France à son armée.

Je souligne l'importance du maintien de la gendarmerie en milieu rural, tant les services qu'elle peut rendre aux populations civiles que les missions militaires qu'elle assume ne sont plus à démontrer.

Enfin, tout en comprenant la nécessité stratégique du regroupement des forces armées dans le cadre des plans Orion ou Armées 2000, les élus et la population de Perpignan et du département des Pyrénées-Orientales sont très attachés

au maintien d'une garnison qui existe chez eux depuis plus de huit cents ans. En outre, cette mesure créerait un vide total sur le plan militaire de la frontière espagnole jusqu'à Montpellier, alors que notre défense doit aussi se repenser avec l'évolution des menaces sur le bassin de la Méditerranée, sans parler des conséquences sociales et humaines profondément regrettables pour mon département.

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous avez peur de l'Espagne ?

**Mme Muguette Jacquaint.** La guerre est à nos portes !

**M. Pierre Esteve.** Les menaces se déplacent, madame ! On n'en a peut-être pas toujours conscience !

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est incroyable d'entendre cela !

**M. Pierre Esteve.** Ce n'est pas, bien sûr, vis-à-vis de l'Espagne, qui est un pays ami.

Monsieur le ministre de la défense, nous avons travaillé ensemble, vous et moi, au sein du parti socialiste, pour faire admettre et partager la nécessité d'un concept de défense basé sur la dissuasion, nous avons œuvré pour rapprocher la nation de son armée. Comment accepterions-nous de gâter de cœur une décision qui semble aller *a contrario* de tout ce à quoi nous sommes attachés ? A ce titre, je vous demande donc de revenir sur une décision extrêmement préjudiciable et qui n'est pas absolument pas justifiée sur le plan financier.

Quant au projet de loi de programmation militaire que vous nous présentez, c'est avec la conviction profonde qu'il s'agit d'un texte répondant aux réalités présentes et c'est sans état d'âme, et même avec enthousiasme, que nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. François Fillon.** Plus que dix minutes à tenir !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Nous avons tout le temps, messieurs !

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement a voulu que ce débat aille à son terme, et j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les arguments que les uns et les autres ont bien voulu exposer. Dois-je vous avouer que j'ai fait le rêve d'une Assemblée nationale où chacun serait mobilisé par le souci exclusif de la défense nationale, où chacun chercherait à parler juste et, pour cela, s'attacherait à savoir précisément ce que sont les performances, les calendriers, les coûts, le rôle stratégique des matériels, et ne négligerait pas, bien entendu, l'aspect moral de la défense nationale dont la crédibilité tient autant à l'adhésion dont elle bénéficie dans le pays de la part de nos concitoyens qu'à la qualité des matériels. Bref, j'imaginai la Convention nationale aux grandes heures du Comité de salut public. (*Sourires.*)

Et si j'ai été sensible au ton élevé de certaines interventions, j'ai bien dû constater aussi cette vérité jadis émise par Rousseau selon laquelle la démocratie requerrait un peuple de dieux. La nature humaine a repris le dessus dans votre assemblée depuis quelques temps déjà et j'ai entendu beaucoup de certitudes opposées et juxtaposées, beaucoup de critiques antagonistes.

J'ai entendu également - et je tiens à en remercier leurs auteurs - nombreuses interventions venant à l'appui des positions défendues par le Gouvernement dans l'intérêt bien compris de la France, dans la période historique où nous sommes, où la compétition est non seulement une compétition d'Etats armés, mais aussi une compétition économique qui se joue sur les terrains de la recherche, de l'éducation - priorités de notre Gouvernement - de l'économie et de la technologie.

Le Gouvernement a pris soin d'entendre l'Assemblée. Tous les orateurs ont pu largement s'exprimer.

**M. François Fillon.** Mais ils ne pourront pas voter !

**M. le ministre de la défense.** Le recours à certaines procédures a même permis à M. Fillon et à M. Paecht de développer largement leur point de vue, et c'est une bonne chose.

Mais, dans cette assemblée, certains députés n'ont, de toute évidence, pas encore reconnu la légitimité même de l'effort de défense.

**M. Jean-Claude Lefort.** Non, non, non !

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous sommes pour le désarmement !

**M. le ministre de la défense.** En tout cas, ils ne semblent pas s'interroger beaucoup sur les meilleurs moyens dont la France pourrait disposer pour assurer sa défense.

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous n'avons pas de leçons à recevoir en matière de défense !

**M. Jean-Claude Lefort.** Nous, nous sommes pour le désarmement !

**M. Arthur Paecht.** Vous êtes pour que l'on se mette unilatéralement à poil !

**M. le ministre de la défense.** Nous savons aussi par expérience que maintenir sa garde est un signe de santé. Faire disparaître toutes ses barrières immunitaires n'a jamais assuré l'avenir de quiconque. Par conséquent, ils sont mal fondés à nous reprocher de rechercher un consensus qui dans ce domaine s'impose, car la France est au-dessus des clivages partisans.

D'ailleurs, à l'heure de l'épreuve, elle nous trouverait tous rassemblés dans l'avenir, comme elle nous a trouvés rassemblés dans le passé. Car je n'oublie pas, pour avoir siégé au banc de Gabriel Péri pendant la première législature où j'ai été élu, que des Français ont sacrifié leur vie, pour la France. Des communistes aux gaullistes, et sans aucune exception, on a trouvé des patriotes prêts à se battre et à mourir pour leur pays.

Aujourd'hui, nous n'avons pas à manifester de l'héroïsme. Toutefois, cet héroïsme, qui dans le moment est d'ailleurs symbolique, est très important pour l'exemple et pour les générations futures. Aujourd'hui, nous avons à faire quelque chose de bien plus important : montrer un courage de tous les jours, manifester l'esprit de continuité sans lequel un pays n'a pas de défense valable.

**M. Georges Mesmin.** Très juste !

**M. le ministre de la défense.** J'observe qu'il n'y a pas de divergence profonde sur l'analyse du contexte international, à la fois chargé de promesses, avec des chances qu'il faut saisir - je pense notamment à la politique de Mikhaïl Gorbatchev -, mais aussi avec beaucoup d'incertitudes à long terme.

J'ai regretté qu'il y ait ici trop de positionnements symboliques. Mais si ce n'est au Palais-Bourbon, où sera-ce ? En effet, dans cette enceinte, s'épanouit un art gestuel consommé. Mais, à mon sens, chacun devrait éviter de camper sur une position dont il estime qu'elle lui servira auprès de son électorat, et penser un peu plus à la République.

**M. Arthur Paecht.** Vous aussi !

**M. le ministre de la défense.** Qu'est-ce que la République, sinon la capacité de dépasser les oppositions toutes faites, les idées reçues, les pensées stéréotypées, la capacité de lire autre chose qu'un discours prérédigé dans quelque officine extérieure ? Où est le dialogue entre nous et avec l'opinion ?

**M. Arthur Paecht.** Je rédige mes discours tout seul, monsieur le ministre !

**M. le ministre de la défense.** Pour ce qui vous concerne, monsieur Paecht, je n'en doute pas une seconde !

**M. Arthur Paecht.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. Daniel Colln.** Il n'est pas le seul à le faire ! (Rires.)

**M. Jean Gatel.** Ne soyez pas susceptible !

**M. le ministre de la défense.** Il n'est certainement pas le seul. Je ne voudrais pas que ce soit la seule exception ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

Il faut, dans ces matières, mesdames, messieurs les députés, savoir garder équilibre et mesure. Le courage doit être distingué de l'emportement. Le calme est une vertu militaire qui doit nous permettre d'examiner ces questions sérieuses sans prendre des postures de « civil gloriosus ».

Entendons-nous bien, monsieur Paecht, le patriotisme d'aucun d'entre nous n'est en cause, et particulièrement pas le vôtre. Ainsi que je le disais tout à l'heure, aux heures sombres, le courage n'a pas manqué sur tous ces bancs. Cela

dit, notre problème est un problème beaucoup plus prosaïque : il est de conduire une politique qui ait sa cohérence et sa continuité dans le temps.

**M. Loïc Bouvard.** En effet !

**M. le ministre de la défense.** Monsieur Paecht, vous m'avez dit que le consensus se négocie. Mais un débat a eu lieu ; il a été largement public, et vous y avez d'ailleurs participé à votre manière. Au départ, certains avançaient le chiffre de 400 milliards et d'autres de 474 milliards. Puis, le Président de la République a rendu son arbitrage : 437,8 milliards.

M. Mestre me reproche de m'être tu. Mais je fais partie d'un gouvernement, monsieur Mestre, et j'en accepte la discipline. Le Premier ministre, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de la défense font partie d'un même Gouvernement et défendent aujourd'hui la même position, qui est aussi celle du Président de la République. C'est cela le moins que l'on puisse attendre d'un gouvernement au service de l'Etat républicain.

**M. Philippe Mestre.** Vous avez parlé trop tôt !

**M. le ministre de la défense.** Je considère que l'arbitrage rendu porte la marque de cette rigueur raisonnable, que j'évoquais hier soir devant vous.

**M. Philippe Mestre.** Alors, il ne fallait rien dire avant !

**M. le ministre de la défense.** Pourquoi cette nouvelle loi de programmation ? Le contenu change peu en vérité. Relisez les textes des lois de 1984, de 1987 et de 1989. Puis, nous aurons une loi en 1991 puisque nous avons adopté une programmation glissante. Vous verrez que la plupart des grands programmes y sont mentionnés parce qu'ils s'exécutent sur un long laps de temps.

Les missions de nos forces sont évidentes et les composantes qui en résultent aussi.

Les négociations de Vienne nous laissent entrevoir, on peut l'espérer, à court et à moyen terme, une certaine détente. On ne peut rien en déduire à long terme car à long terme l'incertitude s'accroît. De ces négociations, on peut déduire un format un peu resserré dès lors qu'auront été réduites les asymétries existantes entre le Pacte de Varsovie et l'Alliance atlantique. Les Soviétiques eux-mêmes reconnaissent qu'avec 59 000 chars, ils en ont 20 000 ou 30 000 de plus que les Occidentaux, en Europe même, entre l'Atlantique et l'Oural. Ce sont les statistiques du Pacte de Varsovie.

**M. Charles Ehrmann.** Ce sont des chars pacifistes ! (Sourires.)

**M. le ministre de la défense.** M. Bush, quant à lui, propose de réduire de 15 p. 100 le nombre des avions et des hélicoptères et de limiter à 275 000 hommes les forces soviétiques et américaines en Europe.

Tout cela ne sera pas sans quelques conséquences - à mon sens, modestes - sur le format de nos forces qui a été établi en fonction du principe de suffisance. Je suis d'ailleurs très étonné que M. Mestre considère que ce principe soit une invention du Président de la République François Mitterrand, ou en soit même une de ma part. La notion de suffisance a été définie par le général de Gaulle. Elle a été développée par le général Poirier, lequel a produit à ce sujet des écrits tout à fait clairs.

**M. Hervé de Charette.** M. Poirier est votre inspirateur !

**M. le ministre de la défense.** J'ai toujours considéré qu'une ferme pensée sur le plan stratégique était la condition d'une bonne programmation et que l'on ne pouvait pas parler des matériels ni, à plus forte raison, des hommes sans qu'il y eût en amont une vision stratégique de la position de la France.

**M. Hervé de Charette et M. Philippe Mestre.** Certes !

**M. le ministre de la défense.** Pour répondre à M. Mestre dont je crois me souvenir qu'il a été directeur du cabinet de M. Raymond Barre, je lirai le propos que ce dernier a tenu en 1975 après la visite du camp de Mailly.

**M. François Hollande, rapporteur pour avis.** C'était en 1977 !

**M. le ministre de la défense.** En effet, c'était en 1977.



M. Barre disait : « L'objectif de la politique française de défense n'est pas la parité avec les Etats-Unis et l'U.R.S.S. mais la suffisance. » Vous n'aviez pas lu les écrits de votre Premier ministre, monsieur Mestre ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Guy-Michel Chauveau.** C'est de l'insuffisance !

**M. François Fillon.** Et la suffisance de Charasse !

**M. le ministre de la défense.** M. Barre poursuivait : « Notre force nucléaire stratégique existe. Elle est efficace et suffisante. Nous ajusterons nos efforts scientifiques, techniques, industriels et financiers au niveau nécessaire pour maintenir cette efficacité et cette suffisance en dépit des progrès des défenses et parades adverses. Ceci nous conduira en fait à quadrupler dans les années qui viennent la capacité de cette force. »

**M. Philippe Mestre.** Cela n'a rien à voir avec la suffisance !

**M. le ministre de la défense.** Comment cela ? Les mots ont pourtant le même sens.

Vous cherchez à créer le dissensus là où il n'existe pas. Vous êtes vraiment le champion du dissensus ! (*Sourires.*)

Nous considérons que, pour l'équilibre futur de l'Europe, pour la paix, il est utile qu'il y ait un rôle de défense à l'Ouest. Il importe en effet de créer un équilibre de sécurité à un niveau d'armement réduit. Ce rôle de défense existe d'ailleurs déjà dans les faits. Le général Fricaud-Chagnaud a parlé de « dissuasion par constat ». La France apporte sa capacité nucléaire qui est considérable, sa profondeur géographique, une armée de terre qui est la principale réserve de l'alliance à laquelle nous participons, qui est une alliance défensive, et enfin une capacité de projection dans le monde qui est sans équivalent.

J'ajoute que la France apporte surtout sa sagesse et sa résolution qui doivent aller de pair car on ne peut pas demander à un peuple d'être résolu si, en même temps, on ne tient pas un discours empreint de sang-froid, de mesure, du sien des responsabilités qui sont celles de la France dans le monde.

Il est vrai que nous avons de nouvelles priorités : la formation et la recherche. Mais elles ont été acceptées par le peuple français. Les pays qui gagnent dans la compétition économique mondiale sont aussi ceux qui savent faire le pari sur l'intelligence.

Je vais abréger mon propos...

**M. François Fillon.** Le 49-3 est arrivé. Voilà l'artillerie ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Gatel.** C'est la dissuasion qui est arrivée ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de la défense.** Honnêtement, mesdames et messieurs les députés, quelles économies avons-nous faites que nous aurions dû ne pas faire pour la crédibilité de notre posture de défense ? Soixant-huit AMX 30 B 2, quelques canons de 155 tractés, le Santal ! La politique du R.P.R. se résume-t-elle au Santal, monsieur Fillon ?

Qu'est-ce que le Santal ? Il s'agit d'un programme qui juxtapose un missile d'infanterie avec un radar, le tout monté sur véhicule ! Mais avec le prix de quelques batteries de Santal, on peut acheter plusieurs centaines de missiles Mistral, qui ont la même finalité, lesquels peuvent être mis en œuvre dans des conditions beaucoup plus économiques et, j'ai la faiblesse de penser, beaucoup plus efficaces.

Y a-t-il atteint à la dissuasion nucléaire ? Les légers décalages que nous avons acceptés sur le SNLE-NG tiennent compte du plan de charge de l'arsenal de Cherbourg.

S'agissant du S4, des crédits sont mis en œuvre. Ils permettent de remplacer le S3 qui est un excellent missile au tournant du siècle. Mais je vous rassure, la décision, elle, ne sera prise au tournant du siècle.

Quant au M5, il peut parfaitement supporter le décalage de quelques années que nous avons prévu et sur lequel nous pourrions d'ailleurs revenir si nous l'estimions nécessaire.

Ces critiques, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, donnent une image fautive et biaisée de la capacité militaire de la France.

**M. René André.** C'est faux !

**M. le ministre de la défense.** Nos propositions reposent sur un raisonnement stratégique qui prévoit au premier chef le maintien de la crédibilité de notre outil de dissuasion et la modernisation de nos forces de manœuvre. J'ajoute que quand on compare notre effort en équipement à celui de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne, on constate qu'il ne se relâche pas, puisque, de 1989 à 1990, il passe de 90,8 à 102,1 milliards, tandis que l'effort britannique stagne, passant de 101 à 103 milliards ; et que l'effort allemand passe de 57 à 59 milliards.

Quant à M. Boyon, il n'est peut-être pas très bien placé pour donner des leçons de rigueur budgétaire, puisque le plan de M. Giraud concernant la modernisation de la marine faisait appel à 10 milliards de francs de financements extra-budgétaires.

Par ailleurs, mais vous le savez peut-être, les grands programmes sont maintenus ; ils représentent à peu près la moitié de l'ensemble du Titre V. La France ne baisse pas la garde. En le répétant comme vous le faites, vous pouvez en créer l'illusion à l'étranger, mais vous savez bien que ce n'est pas vrai. D'ailleurs, ce n'est pas rendre service au pays que de propager une image complètement fautive de la réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Mestre.** C'est du chantage au patriotisme !

**M. François Fillon.** C'est inadmissible !

**M. le ministre de la défense.** M. Gayssot nous a reproché de rechercher le consensus. En effet, sur ces matières, nous le recherchons avec tous, y compris avec vous-même, monsieur Gayssot, si vous voulez y contribuer.

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous voulons contribuer au désarmement !

**M. le ministre de la défense.** La France doit être au-dessus de tout. En 1939, il fallait que tous ses fils soient solidaires. Et en 1944, la France a été du côté des vainqueurs parce qu'un élan national a emporté tous les Français, quelles que soient leurs opinions politiques.

Rien n'est plus navrant pour un peuple que de voir les uns ou les autres faire passer avant le souci de l'intérêt national des préoccupations partisans.

**M. Philippe Mestre.** C'est trop facile !

**M. le ministre de la défense.** Je dirai également à M. Gayssot que nos forces préstratégiques ont pour but de contribuer à la paix et à la stabilité. Il s'en prend particulièrement aux missiles Hadès, mais je lui indique qu'il est prévu que cet ultime avertissement doit pouvoir être administré sous une forme très diversifiée et pas seulement sur le territoire d'un agresseur éventuel.

**Mme Muguette Jacquaint.** Le surarmement, ce n'est pas la paix !

**M. le ministre de la défense.** Voilà ce qui fonde la crédibilité de cette posture.

M. Bouvard s'est exprimé, après M. Méhaignerie, de manière très posée en disant qu'il fallait être raisonnable, faire des efforts de productivité. Mais, de tout son raisonnement, il tire des conclusions opposées...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est vrai !

**M. le ministre de la défense.** ... en nous indiquant que l'U.D.C. ne votera pas la loi de programmation. Cela dit, je n'ai pas compris si elle voterait contre ou si elle s'abstiendrait. Toutefois, j'observe qu'une certaine gêne transparait dans son propos.

Quant à réduire la maquette de l'armée de terre au niveau de celle de l'armée britannique du Rhin ou à remplacer les chars Leclerc par des chars Léopard, je lui montrerai un autre jour que c'est plus compliqué qu'il ne le croit et que la France - et surtout nos finances - n'y gagnerait pas forcément.

**M. Loïc Bouvard.** C'est précisément ce que j'insinuais dans mon propos, monsieur le ministre. Vous m'avez mal compris !

**M. le ministre de la défense.** Avant que M. le Premier ministre n'intervienne, je tiens à remercier tous les orateurs qui ont soutenu le projet de loi que je présente au nom du



Gouvernement. J'ajoute que je regrette de ne pas pouvoir répondre ici dans le détail à chacune et à chacun d'entre vous, mais je m'efforcerai de le faire par écrit.

Notre inspiration reste celle de Jaurès : « Tout ce que la France fera pour ajouter à sa puissance défensive accroîtra les chances de paix dans le monde. Tout ce que la France fera dans le monde pour organiser juridiquement la paix et la fonder immuablement sur l'arbitrage de droit ajoutera à sa puissance défensive. C'est pourquoi je présente indivisément des projets organisant la défense et organisant la paix. »

Telle est notre inspiration.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est organiser la paix que de permettre le surarmement ?

**M. Jean-Claude Gaysot.** Vous tuez Jaurès ! Relisez-le !

**M. le ministre de la défense.** Telle est la continuité de notre inspiration au travers des décennies, au travers du temps.

Les voix du dissensus ont pu s'exprimer ici et là. Elles se couvrent et, à mes yeux, elles s'annulent largement.

Ces questions, mesdames, messieurs les députés, doivent être examinées avec sérieux, avec impavidité. Les voix discordantes de la dissension ne troublent pas, je le crois, le consensus profond qui existe dans le pays, pas plus que quelques rides à la surface n'agitent la masse profonde de l'eau. *(Sourires sur divers bancs du groupe socialiste.)*

Il y a, j'en suis convaincu, un consensus dans cette assemblée et il va s'exprimer.

**Mme Muguette Jacquaint.** Un consensus pour surarmer !

**M. le ministre de la défense.** Il vise précisément à ne pas rompre le consensus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous vivons depuis bien des années sur un paradoxe qui fait qu'existe ce qu'on appelle un consensus sur la défense et que, dans le même temps, les discussions sont fréquentes et nourries dès qu'il s'agit des dépenses militaires.

Il arrive pourtant que l'opposition sache faire preuve de suffisamment de sens des responsabilités pour tirer en matière budgétaire des conséquences logiques de ses positions de fond. Ainsi en fut-il en 1987 lorsque le groupe socialiste avait soutenu le projet de loi présenté à l'époque par M. Jacques Chirac.

Mais dès cet instant il était apparu, et nous n'avions pas manqué de le dire, que ce projet voulait courir trop de lieèvres à la fois et risquait donc de les manquer tous.

Le texte dont vous débattiez aujourd'hui vise à remédier à cette situation que j'avais moi-même dénoncée à cette tribune.

Il n'entraîne pas, contrairement à ce que l'on a dit ici où là, une réduction des crédits militaires mais seulement une limitation de leur augmentation.

**Mme Muguette Jacquaint.** Au moins, c'est clair !

**M. le Premier ministre.** C'est effectivement clair !

Augmentation dont il faut dire qu'elle constitue aujourd'hui un phénomène assez rare dans les budgets occidentaux, et cela aussi doit être souligné.

**Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort.** Exactement !

**M. le Premier ministre.** Les grands objectifs de notre politique de défense sont préservés, tels que les a définis le Président de la République : préserver l'indépendance et l'identité de notre pays, préserver les moyens de la solidarité de la France envers les alliés en Europe, assurer les équilibres de paix dans le monde. Quelques petits programmes sont supprimés, d'autres sont étalés et il s'agit d'une rationalisation et non d'une remise en cause de nos moyens.

La cohérence des missions que remplissent nos armées est ainsi maintenue. Elle s'articule autour de nos concepts de défense dont il va de soi qu'ils conservent toutes leurs caractéristiques et leur spécificité. Je rappellerai notamment que notre défense repose sur une stratégie de dissuasion autonome, dont la modernisation est assurée.

Si la France est très attachée à l'idée de désarmement, si elle participe aux négociations sur le désarmement conventionnel, elle n'entend pas pour autant se priver des moyens d'assurer sa sécurité. C'est là une obligation à laquelle vous savez tous que le Président de la République est spécialement attaché. Il a veillé attentivement à ce que le texte qui vous est soumis en tienne fidèlement compte.

Et voilà pourtant que, parmi les groupes qui composent cette assemblée, seul le groupe socialiste est assez fidèle à ses convictions et conscient des nécessités réelles de la défense nationale pour soutenir ce texte. *(Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - « Très bien ! », sur les bancs du groupe socialiste.)*

Pour le reste, il fait l'objet de reproches contraires, y compris au sein même de l'opposition de droite.

Je ne me hasarderai pas à démêler les positions des uns et des autres, à essayer de comprendre pourquoi les uns jugent les dépenses excessives tandis que les autres les proclament insuffisantes. Je dirai seulement que, sur un sujet de cette importance, le Gouvernement doit prendre ses responsabilités et qu'il est évidemment disposé à le faire.

Jean-Pierre Chevènement a détaillé - il l'avait déjà fait à l'ouverture de ce débat -, avec son talent et sa compétence reconnus, la totalité du dispositif. Vous avez pu en débattre longuement et complètement.

C'est au nom de cette situation et de la clarté du débat que je m'estime fondé, conformément au troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution - dont je rappelle incidemment que c'est le trente et unième anniversaire aujourd'hui, et à laquelle, dans ces conditions, je peux trouver quelque vertu *(Sourires)* - à engager la responsabilité du Gouvernement sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990 à 1993. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### Engagement de la responsabilité du Gouvernement

**M. le président.** Le Gouvernement engage sa responsabilité, conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.

Le texte sur lequel le Gouvernement engage sa responsabilité sera inséré en annexe au compte rendu de la présente séance.

En application de l'article 155, alinéa 1<sup>er</sup>, du règlement, le débat sur ce texte est immédiatement suspendu durant vingt-quatre heures, soit jusqu'à demain onze heures quarante-cinq.

Ce texte sera considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans le délai précité, est votée dans les conditions prévues à l'article 49 de la Constitution.

M. le président m'a fait savoir que, dans le cas où une motion de censure serait déposée, il réunirait la conférence des présidents demain à midi.

2

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Discussion :

Du projet de loi n° 798, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (rapport n° 892 de M. Robert Savy au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) :

Du projet de loi organique n° 797 relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés (rapport n° 893 de M. Robert Savy au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Discussion générale commune.

A vingt-et-une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

**PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION RELATIF  
A L'ÉQUIPEMENT MILITAIRE  
POUR LES ANNÉES 1990-1993 (n° 733)**

Texte sur lequel le Gouvernement engage sa responsabilité  
en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution

Article 1<sup>er</sup>

Sont approuvées les orientations relatives à la politique de  
défense et à l'équipement des forces armées pour la période  
1990-1993 décrites dans le document annexé à la présente loi.

Article 2

Les crédits de paiement pour l'équipement des forces armées  
au cours des années 1990-1993 sont ainsi fixés :

(Crédits de paiement en millions de francs 1990)

	1990	1991	1992	1993
Crédits de paiement .....	103 100	107 200	111 500	116 000
Dont crédits de fonds de concours provenant de cessions d'actifs .....	1 000	800	600	600

Ces crédits exprimés en francs 1990 seront actualisés chaque  
année par application de l'indice des prix du produit intérieur  
brut marchand retenu par le rapport économique et financier  
annexé au projet de loi de finances pour chacune des années  
considérées.

Les crédits prévus pour 1992 et 1993 sont de caractère indi-  
catif et correspondent à un taux de croissance de 4 p. 100 par  
an.

Les autorisations de programme seront déterminées annuelle-  
ment en cohérence avec cet échéancier.

Article 3

Un état évaluatif par chapitre de rattachement du montant  
des fonds de concours mentionnés à l'article 2 est soumis au  
Parlement à l'occasion de la présentation du budget pour  
chacun des exercices auxquels ils sont rattachés, conjointement  
à l'annexe explicative relative au budget de la défense men-  
tionnée à l'article 32 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959  
portant loi organique relative aux lois de finances.

Article 4

Le Gouvernement déposera, à l'ouverture de la première ses-  
sion ordinaire de 1991-1992, dans les mêmes formes que la pré-  
sente loi, un projet de loi qui arrêtera les crédits de paiement  
qu'il est prévu d'inscrire aux titres V et VI du budget du minis-  
tère de la défense pour 1992 et 1993 et indiquera les crédits de  
paiement susceptibles d'être inscrits pour les années 1994, 1995  
et 1996.

ANNEXE

Se reporter au document annexé au projet de loi n° 733.